

gional; d'autres ont pris en dehors d'elles-mêmes un certain nombre de notables qui ont consenti à apporter leurs efforts et leurs lumières à l'œuvre commune.

Voici la première liste des Comités actuellement constitués et, au fur et à mesure que de nouveaux noms nous seront communiqués, nous nous ferons un devoir de les publier :

Grenoble.

MM.

Brenier, Casimir, Constructeur Mécanicien, Ancien Juge au Tribunal de Commerce; Président. — Leborgne, Félix, Fabricant de Chapeaux de Paille, Ancien Juge au Tribunal de Commerce; Vice-Président. — Cornier, Ingénieur Civil, Juge au Tribunal de Commerce, Conseiller Municipal, Secrétaire. — Recoura, Antoine, Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, Trésorier. — Armand, Négociant, en Grains, Président du Tribunal de Commerce. — Borel, Fabricant de Gants, Ancien Président du Tribunal de Commerce, Chevalier de la Légion d'Honneur. — Giraud, Antoine, Fabricant de Soieries à Moirans (Isère). — Kléber, Emile, Fabricant de Papiers à Rives, Chevalier de la Légion d'Honneur. — Peyron, Alfred, Fabricant de Papiers à Vizille, Ancien Juge au Tribunal de Commerce.

Nice.

MM.

Eugène Albo, Président de la Chambre, résidant à Nice. — Fleuri Beri, Secrétaire-Trésorier. — Morel-Lautier, Membre de la Chambre de Commerce à Grasse. — Léon Jeancard, Membre de la Chambre de Commerce à Cannes. — Emile Lombard, Membre de la Chambre de Commerce à Antibes. — Cy Saissi, Membre de la Chambre de Commerce à Menton.

Limoges.

MM.

Léonce Penicaut, Président, Faubourg St-Antoine, 8. — Félix Bondel, Vice-Président, Boulevard Louis Blanc, 3. — Justin Gibus, Trésorier, Cours Gay-Lussac, 50. — Paul Jouhannaud, secrétaire, Rue Neuve des Carmes. — Théophile Rochette, Rue Bernard Palissy, 10. — Hippolyte Rudeuil, Faubourg des Caseaux, 5. — Georges Ory, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2. — Pierre Faure, Place du Champ de Foire, 19. — Adolphe Rougier, Négociant, place St-Martial. — Aubin du Mazaubrun, Rue du Turgot. — Lucien Dumas, Industriel à St-Junien (Haute-Vienne).

Toulon et Var.

MM.

Alphonse Abel : Vice-Président de la Chambre de Commerce. Fabricant d'huiles à Toulon. — Jules Paul, membre de la Chambre de Commerce, Négociant en grains. — J. Couret, membre de la Chambre de Commerce, Négociant en liquides, Exportateur à Toulon. — J. Malcor, membre de la Chambre de Commerce, Négociant en Nouveautés à Toulon. — E. Aubert, membre de la Chambre de Commerce, Fabricant-tanneur à Toulon. — E. Vaillant, membre de la Chambre de Commerce, Fabricant-Tanneur à Barjols. — L. Gubert, membre de la Chambre de Commerce, Fabricant de savons à Draguignan. — Sagnès, Fondateur en métaux (cuivre, bronze), à Toulon. — A. Garnier, Filateur en soie à Trans.

Besançon

P. Dubourg, Négociant, Président de la Chambre de Commerce de Besançon. —

H. Japy, Industriel, Vice-Président de la Chambre de Commerce à Bâle. — Ch. Sandoz, Négociant, Trésorier de la Chambre de Commerce de Besançon. — Bretillot, Banquier, Membre de la Chambre de Commerce de Besançon. — J.-B. Weibel, Industriel, Membre de la Chambre de Commerce de Besançon. — Bonifacq, Fabricant d'horlogerie, Membre de la Chambre de Commerce, Président du Syndicat de l'Horlogerie de Besançon. — Louis Boname, membre de la Chambre de Commerce, Président du Syndicat de l'Horlogerie à Montbéliard, à Seloncourt (Doubs). — E. Poulet, Vice-Président de la Société d'Agriculture du Doubs, membre de la Chambre de Commerce, à Besançon. — Sylvain, André, Président du Syndicat de l'Horlogerie de Morteaux (Doubs), membre de la Chambre de Commerce, à Morteaux. — Viellard, Député, Président de la Société Forestière de Franche-Comté et du territoire de Belfort, à Morvillard (Haut-Rhin). — Saglio, Directeur de la Compagnie des Forges d'Audincourt et dépendances, à Audincourt. — Armand Peugeot, Industriel, Conseiller général à Valentigney (Doubs). — Julien Félix, Président du Comité mixte des Syndicats de l'Horlogerie, à Besançon. — Gondy, Fabricant d'Horlogerie, à Besançon. — Froment, Industriel, à Besançon. — Morlet, Négociant, à Besançon. — M. le Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, de Montbéliard. — Henri Mairot, ancien Président du Tribunal de Commerce de Besançon. — Fénon, Directeur de l'Ecole Nationale d'Horlogerie, de Besançon. — Bonnet, Directeur de l'Ecole Professionnelle de Montbéliard. — Giacomotti, Directeur de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts, à Besançon. — Léon Sahler, Filateur à Audincourt (Doubs). — Delavelle, Inspecteur Primaire Honoraire, à Besançon.



**LES PATISSIERS - CONFISEURS
à l'Exposition de Lyon.**

Il est à dessein que nous unissons ces deux corporations sous un même titre et dans un même article, parce que leurs produits ont entre eux une telle parité qu'ils s'identifient presque et qu'ils ne font qu'un, dans l'esprit public. Il y a donc lieu de s'étonner que, dans la classification générale des exposants, on ait séparé ces deux industries sœurs, qui emploient l'une et l'autre des farineux et du sucre. Mais nous savons de source à peu près certaine que, pour une fois, on ne s'en tiendra point à la lettre exacte du règlement et que, grâce à une très légère extension du texte, on arrivera à réunir ce qu'on n'aurait jamais dû séparer. Cette condition, du reste, s'impose absolument, puisque c'est de son adoption que dépend la création d'une exposition collective fort alléchante, ma foi, puisqu'à côté des dragées, des bonbons fourrés, des perles sucrées, se placeront en rangs serrés les choux à la crème, les tartelettes, les pièces montées, les gâteaux divers qui font la joie des enfants... et les délices de leurs parents.

Un argument encore — et non le moindre,

— en faveur de cette réunion : jadis les deux industries étaient bien tranchées et chaque maison se *spécialisait*. Aujourd'hui, c'est à peine si l'on trouve, à Lyon, deux maisons fabriquant exclusivement la confiserie. On mettait donc toutes les autres maisons dans une situation extrêmement embarrassante, si, par une compréhension étroite d'un texte élaboré par des gens très dévoués, mais forcément peu au courant de questions secondaires qui, on le voit, ont souvent une grande importance, on les obligeait à exposer en deux classes différentes.

En tout cas, la corporation des Pâtisseries-Confiseurs travaille activement à la préparation d'une exposition extrêmement brillante, très originale, et qui lui fera grand honneur. Sur au moins 8 m. de façade, s'étaleront des produits excitants pour le palais, et si l'on veut se rendre un compte exact des sacrifices que doivent consentir, pour cette exposition collective, les pâtisseries-confiseurs qui y adhéreront, on devra réfléchir que les produits exposés devront être renouvelés au moins deux fois par semaine; c'est donc une dépense très importante et qui vient grever considérablement un devis qui serait définitif pour toute autre industrie.

Félicitons donc chaudement les Pâtisseries-Confiseurs du zèle qu'ils déploient, de l'intérêt qu'ils témoignent à notre Exposition et de l'émulation qui s'entretient dans leur corporation. Leur exposition sera digne d'eux-mêmes, de leur bonne renommée et de celle de la seconde ville de France. Et, pour être justes jusqu'au bout, signalons le dévouement dont fait preuve leur délégué au Comité de patronage, M. Desportes, qui ne ménage ni son temps, ni ses peines, et qui se multiplie pour assurer à l'Exposition des douceurs — on peut bien l'appeler ainsi — le plus vif et le plus éclatant succès.

L. C.



BEAUX-ARTS

UNE fois l'Exposition internationale et coloniale lyonnaise de 1894 définitivement autorisée par décret du président de la République, son directeur nommé, son règlement élaboré, la grande difficulté à vaincre, en dehors de l'œuvre gigantesque de la construction, c'était de mettre de l'ordre dans l'immense quantité de produits de toute nature et de toute provenance qui seront présentés et admis au bénéfice de cette Exposition.

Le Conseil supérieur de l'Exposition, s'inspirant des précédents en la matière, a divisé ces produits en 10 groupes qui se sectionnent eux-mêmes en 54 classes. Chacun des groupes, qui a son règlement spécial, se compose d'un président et d'un certain nombre de membres des comités d'organisation et de patronage.

Ces membres du Comité ne doivent pas être confondus avec les membres du jury, comme